

MAIRIE
DE
SAINT-JULIEN-DE-LAMPON



Saint-Julien-de-Lampon le 9 novembre 2021

COMMISSION D'ENQUETE
PPRI VEZERE

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

Nous avons été informés de l'évolution envisagée du PPRI de la Vézère qui, s'il était appliqué à la Dordogne aurait un impact significatif sur l'économie locale.

En effet, sur notre territoire nous avons deux campings en bord de rivière, dont un, propriété de la commune, gérée en délégation de service public.

Ce camping municipal classé deux étoiles à une fonction à vocation sociale indispensable car il existe très peu de campings populaires dans notre secteur.

Néanmoins, il doit évoluer pour s'adapter aux demandes de la clientèle, tout en prenant en compte les règles du PPRI actuel.

Il est clair que trop de contraintes réglementaires liées à l'hébergement entraîneraient sa fermeture.

Dans cette situation, la vie et l'animation au sein de la commune ainsi que les commerces du bourg de Saint-Julien seraient fortement impactés car leur bon fonctionnement et leur équilibre financier dépendent avant tout de la réussite de la saison estivale.

Il nous paraît indispensable de prendre des positions mesurées dans ce dossier d'autant plus qu'il n'y a pas de risque pour la population mais seul des biens pourraient être atteints dans la zone. Il en va donc de la responsabilité de l'exploitant et des assurances de traiter ce problème au mieux de leurs intérêts pour protéger leurs biens.

Nous espérons que vous prendrez en considération tous ces éléments et qu'une position raisonnable pour l'économie locale sera adoptée afin de ne pas rompre le fragile équilibre de notre activité camping dont la fonction sociale est avérée et s'inscrit dans la préservation de la vie rurale.

Nous vous remercions par avance de l'attention que vous porterez à nos observations et des suites favorables que vous pourrez y donner.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Commissaire-Enquêteur, l'expression de nos respectueuses salutations.

Le maire, H.Villard